



Resocialisation Réintégration

Service des prisons

Au service de Dieu et du prochain

Lettre de contact novembre 2023



Réinsertion sociale et professionnelle



Chères lectrices, chers lecteurs

Selon le Code pénal suisse, l'exécution des peines a pour but de favoriser le comportement social du détenu - notamment sa capacité à vivre sans commettre d'infractions (art. 75 CP). Différentes mesures doivent préparer les détenus à leur réintégration dans la société.

Ce numéro de la Lettre de contact traite de la réinsertion sociale et professionnelle des détenus. Yves Dawans, officier de l'Armée du Salut qui travaille à plein temps comme aumônier de prison à Genève, met en lumière l'importance de la réintégration sociale dans une perspective biblique à travers l'exemple de la femme adultère qui est amenée à Jésus.

Chantal Sarmiento-Braun, qui travaille également dans le domaine pénitentiaire à Genève, parle de son expérience sur la manière dont les capacités des détenus sont encouragées dans des ateliers de travail afin de faciliter leur réintégration professionnelle.

Le Service des prisons de l'Armée du Salut reçoit régulièrement des demandes de détenus qui nous sollicitent pour les aider à pré-

parer leur réinsertion dans la société après leur sortie de prison. C'est le cas récemment d'un jeune homme qui souhaite se réorienter et suivre une deuxième formation qui lui permettra non seulement d'avoir un salaire, mais aussi de servir des personnes par son travail. Cette réorientation, écrit-il dans sa lettre, repose aussi sur une décision claire prise pendant sa détention de confier sa vie à Jésus.

Un salutiste de la région de Berne offre ses services gratuits au Service des prisons en tant que coach professionnel pour l'emploi, afin d'accompagner les détenus dans une réorientation professionnelle. Tous nos aumôniers de prison contribuent à la réinsertion sociale des personnes détenues en leur rendant visite. Chaque contact avec un détenu lors de toutes nos interventions, y compris à Noël, est un élément qui peut contribuer à sa réinsertion. Et là où une personne s'ouvre à Jésus, il y a en plus une chance de réintégration totale dans la famille du Royaume de Dieu, et la lumière de Dieu montre le chemin vers un avenir meilleur et une nouvelle vie.

Juste après sa rencontre avec la femme adultère, Jésus promet en Jean 8.12 : 'Je suis la lumière du monde; celui qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie'.

Que cette lumière brille aussi dans votre vie, surtout en cette période de Noël. Je vous salue, en vous remerciant sincèrement de votre soutien à notre travail et en vous adressant mes vœux de bénédiction,

Martin Gossauer

Va, et désormais ne pêche plus !

Yves Dawans

Cette parole de Jésus tirée de l'Évangile selon Jean 8,11 s'adresse, nous le savons, à une femme trouvée en flagrant délit d'adultère, et qui mérite la mort selon la loi de Moïse.

Elle est amenée à Jésus, afin qu'il se prononce sur son exécution. Il s'agit d'une sorte de piège théologique que lui tendent les autorités juives. Lui le prophète ne peut aller contre la loi de Moïse, mais que dirait de lui le peuple s'il ordonne que l'on lapide cette femme ?

C'est dans ce texte qu'une expression qui va passer dans notre langage populaire apparaît : « jeter la première pierre ».

Qui n'a jamais péché?

Être celui qui se sent assez innocent (qui n'a jamais péché !) pour déclencher l'exécution de la sentence. Il suffirait d'un seul, le premier, les autres pouvant alors agir en toute bonne conscience ; mais voilà, il ne s'en est pas trouvé un seul pour jeter cette fameuse première pierre ! Seul Jésus aurait pu prétendre le faire, mais il va lui accorder la grâce.

Cette femme, coupable et qui méritait son châtiment, se voit offrir une seconde chance. L'avenir qui lui semblait perdu s'ouvre à nouveau devant elle.

La Bible ne nous donne plus aucune information à son sujet, mais on peut imaginer, sans certitude bien sûr, qu'elle va suivre le conseil de Jésus et éviter de se retrouver à nouveau dans une pareille situation.

Conséquence à la place de punition

Le système judiciaire est basé, depuis des millénaires, sur la conception de la punition en conséquence de la faute. Et pareillement, le système éducatif utilise « la carotte et le bâton » (entendez la motivation et la punition) pour nous apprendre les comportements adéquats et inopportuns. Mais ces dernières années, les spécialistes de l'éducation ont commencé à parler non de punition mais de conséquence.



Ainsi nos choix bons ou mauvais ont pour nous des conséquences qui nous permettent de corriger nos comportements.

Certains pays ont mis sur pieds des programmes de réinsertion car il est évident que la seule privation de liberté, si elle n'est pas accompagnée de mesures d'éducation, de resocialisation, aboutit à un haut taux de récidive. Ces programmes ont un réel impact sur ce fameux taux, montrant qu'à tout le moins, une bonne partie des personnes ayant commis un délit, sont prêtes à changer de comportement si l'opportunité leur en est donnée par une bonne préparation (formation professionnelle et/ou académique, accompagnement psy-

chologique) et des mesures d'accompagnement social (aide à l'embauche et à la réintégration sociale).

Il va sans dire que l'accompagnement spirituel proposé apporte lui aussi sa contribution, et s'inscrit d'ailleurs de plus en plus dans la prise en charge globale des personnes qui le souhaitent.

Pas plus tard qu'aujourd'hui (vendredi 15 septembre), ayant été invité à la cérémonie de prestation de serment de nouveaux agents de détention, j'ai entendu la conseillère d'État en charge de la sécurité, rappeler à ces futurs agents de l'État, que la prison ne devait pas être considérée comme une finalité dans la procédure judiciaire, mais comme un moyen de garantir la sécurité de la société par la réhabilita-

tion des personnes qui doivent passer par une période de détention, et que ces mêmes agents ont un rôle à jouer dans ce processus de réintégration sociale.

Bravo, Madame la conseillère d'État, je ne peux qu'applaudir ce discours, et surtout souhaiter que cette volonté politique passe par une mise à disposition des moyens nécessaires pour accomplir cette tâche, que ce soit du point de vue des textes de loi, des structures nécessaires, ou encore de la bonne utilisation des budgets alloués aux établissements carcéraux et aux services concernés !

Ceci afin que nous puissions aussi dire aux détenus libérés : « va et désormais ne pêche plus ! »



photo crédits

page 2,8+10 privées, toutes les autres: pixabay.de

Préparer la réintégration professionnelle

Interview avec Chantal Sarmiento-Braun

Questions: Yves Dawans

Bonjour Chantal, peux-tu nous dire exactement quels sont ta fonction et ton travail ?

Je suis responsable en insertion professionnelle pour l'office cantonal de la détention (OCD), à Genève.

Où et depuis combien de temps fais-tu ce travail ?

J'ai été engagée au printemps 2019 pour mener un projet pédagogique transverse au niveau des ateliers de tous les établissements pénitentiaires de Genève, sur la base du concept de réinsertion et désistance (abandon de la criminalité) et d'un projet pilote mené à la boulangerie de l'établissement fermé de La Brenaz. J'ai pour mission de faire évoluer, dans la mesure du possible, les ateliers de travail existants en ateliers formateurs en collaboration, et ceci en collaboration avec l'office cantonal de la formation professionnelle (OFPC) et les associations faitières (experts) de chaque corps de métier.

Pour chaque métier, il s'agit dans un premier temps d'évaluer, avec tous ces partenaires, la faisabilité dans les ateliers existants de ces formations professionnelles en vue d'une reconnaissance officielle des acquis par des attestations.

Et pour atteindre l'objectif final, il faut donc des ateliers qui pratiquent le métier (boulangerie, cuisine, propreté, etc.) avec un formateur qualifié et un plan de formation. Peu d'ateliers remplissent actuellement toutes les conditions pour former. De même, peu de détenus répondent aux critères d'éligibilité à

ces formations pour diverses raisons, dont les principales sont la motivation personnelle, les aptitudes au métier, la capacité cognitive et parfois le niveau de français. La durée du séjour en détention est également un critère puisqu'il faut compter en moyenne 6 mois pour préparer un examen d'un module et qu'il faut être en régime d'exécution de peine pour accéder au travail en atelier.



As-tu vu une évolution depuis que tu as commencé ?

Quelques mois après que j'ai pris mes fonctions, le COVID a littéralement paralysé le projet. Aujourd'hui nous travaillons sur huit métiers différents, mais nous manquons de formateurs dans certains ateliers pour démarrer les parcours. Il est toutefois difficile de concilier les besoins de formation avec les nécessités sécuritaires et les besoins en personnel pour la prise en charge de base.

Au fil du temps il a fallu également faire évoluer le projet. Le concept prévoyait des formations modulaires, qui visaient à terme de permettre à la personne détenue de poursuivre un apprentissage à l'extérieur. Quelques personnes détenues passent effectivement des

examens de module. Cette année, quatre attestations modulaires ont été ainsi délivrées par l'OFPC.

La nouveauté depuis juin 2022, c'est que nous avons la possibilité de délivrer des attestations de compétences (sans examen), ce qui permet d'inclure plus de personnes, le critère étant uniquement l'acquisition effective de certaines compétences du plan de formation défini avec les experts (au moins 20% des compétences doivent être acquises).



Ainsi, le formateur qui constate qu'un de ses travailleurs « monte en compétences » peut ouvrir un carnet de compétences et commencer à lister celles qui sont acquises. Un entretien est organisé dès que l'on pense que la personne pourrait être libérée ou transférée. Après cet entretien, la personne détenue reçoit une attestation de reconnaissance de compétences signée par l'OFPC, sans mention de son séjour en prison, qui liste ce qu'elle sait faire en toute autonomie. Cette année, nous avons réalisé huit entretiens de compétences, ce qui signifie que huit personnes vont pouvoir faire valoir leurs compétences professionnelles pour trouver du travail quand elles sortiront de nos murs.

Quelles sont les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre ces projets ?

En ce qui concerne l'axe de la formation professionnelle, le manque de formateurs

qualifiés reste le plus grand obstacle à la mise en œuvre.

Le taux d'absence important qui touche certains établissements pénitentiaires est aussi un obstacle: des ateliers peuvent être fermés parce que le personnel est amené à renforcer les équipes sécuritaires. De plus, certaines infrastructures ne sont pas adaptées aux nouveaux projets. Au niveau humain, je soulignerais aussi que la motivation des différents acteurs est un élément-clé: on ne peut rien faire sans l'engagement des individus à tous les échelons, à l'interne comme à l'externe.

Selon moi, l'évolution optimale pour la formation professionnelle, ce serait de pouvoir proposer un système de formation duale à l'interne, avec des temps en atelier où les apprenants travaillent sur la pratique, des temps d'étude personnelle en cellule au moyen de supports médiatisés (très peu de choses sont disponibles aujourd'hui) et d'autres temps avec des coachs-enseignants professionnels pour approfondir la théorie et garder un lien avec la réalité du monde du travail.

L'office cantonal de la détention travaille sur l'amélioration de ces différents aspects, mais tout cela prend du temps.

Peut-on évaluer l'impact des mesures sur le taux de récidive ?

Il n'est pas toujours possible de le mesurer car notre action s'arrête lorsque la personne n'est plus suivie par nos services. Dès lors on ne peut pas savoir si elle a persévéré dans sa formation, et si cela l'a aidée à se réinsérer.

Certains apprenants récidivent et on essaie de reprendre là où ils en étaient restés, c'est-à-dire de les réintégrer dans l'atelier où ils ont déjà travaillé pour continuer à capitaliser sur

leurs compétences. Nous encourageons ceux qui ont passé des modules durant l'exécution de leur peine et qui pourraient entreprendre une suite d'apprentissage en Suisse à le faire, et nous leur demandons de nous donner des nouvelles. Je sais par exemple qu'un apprenant s'est présenté au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) en France dans son métier, un autre est en train de faire une formation AFP (l'attestation de formation professionnelle) pour adulte. Pour ceux qui partent dans d'autres cantons ou à l'étranger, je n'ai jamais eu de nouvelles.

As-tu connaissance d'idées ou de projets particuliers mis en œuvre dans d'autres cantons ou pays et qui pourraient inspirer nos (autres) prisons suisses ?

Le premier projet auquel je pense c'est « Prison Cloud » ou l'introduction de l'ordinateur en cellule avec une autonomisation de la personne détenue, qui peut par exemple « cantiner » (acheter par ex. des cigarettes, friandises, aliments dans un « kiosque » interne), demander des rendez-vous médicaux,

suivre des formations en ligne, accéder à une bibliothèque virtuelle, etc. Aujourd'hui dans certains de nos bâtiments ce n'est techniquement pas possible. Je pense que nous devons amorcer le virage de la digitalisation, surtout à l'heure de penser les établissements du futur.

Pour moi, il faut maintenir et intensifier les collaborations et synergies avec les établissements des autres cantons, pour développer des offres de formation professionnelle comparables. Notre modèle est fondé sur les ordonnances fédérales, c'est donc quelque chose d'envisageable et de cette façon, en cas de transfert dans un autre canton, la personne pourrait continuer sa formation.

Je m'informe constamment sur ce qui se passe ailleurs, par exemple à Paris avec les pièces de théâtre montées et jouées avec des détenus, ou la justice restaurative. On gagne toujours à échanger et s'inspirer des « best practices ». La désistance c'est l'objectif, et il faut plusieurs axes pour que le train roule dans la bonne direction.

Chantal Sarmiento-Braun est depuis janvier 2023 membre du
Conseil de Fondation de l'Armée du Salut



Soirée de chant dans la prison de Schaffhouse

temoignage de Mirjam Sarpong



Depuis environ 9 ans, l'Armée du Salut peut organiser dans la prison cantonale de Schaffhouse en plus de la fête et des chants de Noël une soirée de chant mensuelle.

Lorsque le directeur de la prison a changé, celui-ci a demandé s'il était également possible d'organiser des activités en cours d'année. C'est ainsi que cette soirée mensuelle de chant a vu le jour en collaboration avec les aumôniers de la prison sous la devise „Chant spirituel“.

L'équipe de l'Armée du Salut est soutenue par des musiciens et des chanteurs d'autres communautés de Schaffhouse.

Depuis 2018, je fais aussi partie de cette équipe et participe à ces soirées de chant. Au début, ces soirées ne duraient qu'une heure. J'aimerais ajouter que le personnel

reste une heure de plus pour que cette soirée de chant soit possible !

Après la pause de Covid, où le chant de Noël avait lieu à l'extérieur, devant les fenêtres, et où nous avons préparé des gâteaux et écrit des lettres pour les détenus, on nous a demandé si nous pouvions venir deux heures pour que deux groupes puissent y participer. Nous avons volontiers répondu à cette demande. Dieu nous a ouvert une porte spéciale pour partager son espoir et l'Évangile de manière créative.

La fête annuelle de Noël a donné naissance à bien d'autres possibilités: Nous pouvons désormais célébrer un culte de Pâques, suivi d'un repas avec les détenus, organiser des après-midi de chant ou de bricolage pour les femmes. Cela me touche à chaque fois que nous allons en prison. Parfois, l'abattement des détenus

est palpable, parfois ils nous parlent de leurs situations difficiles. Mais après quelques chants, un entretien personnel ou parfois une prière que nous pouvons offrir, nous sentons les participants se détendre, ce qui peut aussi se manifester par un sourire.

Depuis Pâques 2022, un chrétien converti de l'islam vient également avec nous en prison. Il traduit les prières et les témoignages en arabe. Cela nous permet d'entrer en contact avec les musulmans de la prison.

Nous avons déjà pu voir concrètement à plusieurs reprises comment Dieu est à l'œuvre : les situations de ces personnes se sont améliorées, les détenus ont changé de vie ; ou ils ont été guéris de leurs douleurs, ou notre visite leur a redonné du courage.

Même si notre engagement se limite à deux heures par mois, nous pouvons avoir confiance que Dieu continue d'agir entre-temps, qu'il bénit ces personnes et le personnel pénitentiaire et qu'il est proche d'eux dans leur vie quotidienne.

Missions de Noël dans les prisons



Comme chaque année, l'Armée du Salut mènera aussi en 2023 de nombreuses missions de Noël dans différentes prisons.

Dans certaines institutions, il s'agit de diriger le culte de Noël, dans d'autres, l'Armée du Salut fait une présentation de musique et de chants. Ailleurs encore, un aumônier de nous participe au culte de Noël. Dans d'autres prisons, la présence de l'Armée du Salut à Noël

consiste en offrant des paquets de Noël que reçoivent les prisonniers, distribué par le personnel pénitentiaire.

L'organisation des cultes de Noël représente une charge de travail supplémentaire pour la direction et le personnel des prisons, notamment en raison des exigences de sécurité élevées qu'exigent ces événements communautaires.

Nous joignons à cette lettre de contact la feuille d'information avec les lieux et les dates des célébrations de Noël, également comme intention de prière.

Notre souhait et notre prière sont que les célébrations et les cadeaux ne représentent pas seulement un changement dans la vie quotidienne des détenus, mais qu'ils puissent aussi vivre quelque chose de l'amour de Dieu et du cadeau que Jésus nous fait à travers Noël.

Travail parmi les proches

Une nouvelle collaboratrice se présente



Je m'appelle Cornelia Platoni, j'ai 58 ans, je suis mariée depuis 34 ans et j'ai 4 filles adultes et 5 petits-enfants.

Depuis mon adolescence, j'ai un cœur pour les personnes en marge de la société, et plus particulièrement pour les prisonniers.

Cependant, j'étais déjà mère de quatre filles, lorsqu'une employée du Service des prisons m'a demandé si je pouvais la remplacer pour une des réunions mensuelles à la prison pour femmes de Hindelbank. À l'époque, je ne savais pas qu'une seule fois, ça ferait 20 ans. De plus, j'ai eu l'occasion d'y animer les soirées d'échange, ce qui m'a été une grande bénédiction : le groupe était petit et il y avait donc des occasions d'échanges personnels.

Il y a 9 ans, j'ai été mise en contact avec un couple qui organisait des séminaires pastoraux dans les prisons argentines et qui cherchait encore une traductrice pour ce service.

L'opportunité de servir dans les prisons sud-américaines ne m'a plus lâchée, d'autant plus que mon mari est chilien et que mon cœur bat pour les nations latino-américaines.

Ainsi, entre 2014 et 2017, j'ai visité plusieurs prisons argentines et j'ai eu un aperçu de la vie carcérale qui m'a bouleversée et profondément touchée.

Dans ces prisons, j'ai rencontré tant de prisonniers chrétiens dévoués et enflammés adorant Dieu pendant des heures. De nombreux miracles se sont produits et le feu de l'Esprit Saint était si présent comme je ne l'ai jamais vu nulle part.

Pendant nos vacances là-bas, mon mari et moi avons partagé le quotidien de ces personnes dans une ferme pour d'ex-prisonniers qui nous ont raconté leurs incroyables histoires de vie. Nous avons aussi distribué 600 poulets, financés par des dons, dans une prison de haute sécurité.

Ces quatre dernières années, j'ai travaillé comme infirmière à la station de surveillance (pour prisonniers) de l'Hôpital de l'Île à Berne. Cette période a été très intense et pleine de défis. Nous avons toute la gamme des patients : Des détenus avec différents statuts de détention (détention préventive, détention en vue de l'exécution d'un jugement, détention

en vue de l'expulsion), de nombreux détenus souffrant de troubles mentaux aigus, des grévistes de la faim, etc.

Encore et encore, j'ai pu voir comment la présence de Dieu agissait à travers moi, comment les circonstances s'étaient soudainement transformées en bien grâce à la prière. Mais ce qui me manquait de plus en plus, c'était la possibilité de mener des entretiens plus longs.

J'ai donc cherché un autre travail et, à partir d'août 2013, Dieu m'a offert la possibilité de travailler dans le Service

des prisons dans l'accompagnement des proches.

Le fait que le jour même de ma présentation, le 15 juin, le documentaire «Mitgefängen» (co-prisonné) ait été diffusé sur ce travail au SRF, a été pris comme une confirmation personnelle !

Avec Renate Grossenbacher, je suis heureux de continuer à développer l'offre et de faire entendre les personnes qui, pour la plupart, n'ont pas été entendues jusqu'à présent : les familles des prisonniers.

Sujets de prière

Les fêtes de Noël dans les prisons

La feuille ci-jointe indique les dates des fêtes de Noël dans les prisons où l'Armée du Salut organise ou participe à la célébration, ou où les prisonniers reçoivent un paquet de l'Armée du Salut.

Nous prions pour le succès et pour que le message atteigne les cœurs.

Travailleuse bénévole pour Hindelbank

Une bénévole de longue date a succombé au cancer et est décédée fin septembre. Elle a traduit les événements en anglais. Renate Grossenbacher cherche une remplaçante.

Travail parmi les proches

Cornelia Platoni et Renate Grossenbacher organiseront une rencontre de Noël pour les proches en décembre. Notre prière est que les familles viennent et soient encouragées.

Soirées de chant à Schaffhausen

L'Armée du Salut de Schaffhausen a la possibilité de chanter deux fois par mois dans la prison de la ville, chaque mardi de 17h00 à 19h00.

Prochaines dates: 20 décembre 2023 (Célébration de Noël); 23 janvier 2024

Santé des collaborateurs et collaboratrices

Certains membres de notre équipe souffrent de problèmes de santé: Hans-Peter Leiser, Martin Gossauer, Mendes Reichenbach et Régis Cortat



**Nous souhaitons à tous nos lecteurs et lectrices
un temps de Noël heureux et béni.**



Contact:

Armée du Salut - Service des prisons

Laupenstrasse 5

3008 Bern

Tél 031 388 06 88

www.armeedusalut.ch/servicedesprisons

gefaengnisdienst@heilsarmee.ch

Compte donateur:

IBAN CH 37 0900 0000 3044 4222 5

Mention: Service des prisons